



**CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2025-167

PUBLIÉ LE 20 JUIN 2025

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /**

R24-2025-06-12-00010 - ARRETE~~??~~ portant composition de la commission d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social (CISAAP) pour la période 2025-2028 sur les projets autorisés en application des articles L. 313-3 (b) et R. 313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (4 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2025-06-12-00010

ARRETE

portant composition de la commission  
d'information et de sélection d'appel à projet  
social ou médico-social (CISAAP) pour la période  
2025-2028 sur les projets autorisés en  
application des articles L. 313-3 (b) et R. 313-1 du  
Code de l'Action Sociale et des Familles

**ARRETE**

portant composition de la commission d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social (CISAAP) pour la période 2025-2028 sur les projets autorisés en application des articles L. 313-3 (b) et R. 313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**VU** le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**VU** le décret n°2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**VU** le décret n° 2020-147 du 21 février 2020 relatif à la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles

**VU** le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023 ;

**VU** la décision n° 2024-DG-DS-0002 en date du 02 août 2024 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand MOULIN en tant que directeur général adjoint, à l'effet de signer tous actes et décisions relatifs à l'exercice des missions de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L.1432-2 du code de la santé publique, à l'exception de ceux le concernant ;

**VU** l'arrêté n°2022-DOMS-CISAAP-054 du 14 avril 2022 portant composition de la commission d'information et de sélection d'appel à projet (CISAAP) social ou médico-social pour 2022-2025 sur les projets autorisés en application du 2° du II de l'article R. 313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**VU** l'arrêté n°2024-DOMS-CISAAP-179 du 15 octobre 2024 portant modification de la composition de la commission d'information et de sélection d'appel à projet (CISAAP) social ou médico-social pour les projets autorisés en application du 2° du II de l'article R. 313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**VU** l'arrêté modificatif relatif au calendrier prévisionnel des appels à projets pour les projets autorisés par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire au titre de l'année 2025, et en date du 22 mai 2025 ;

**CONSIDERANT** la proposition du 20 mai 2025 de la Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la Commission régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) de la région Centre-Val de Loire désignant des représentants d'usagers ;

**CONSIDERANT** la proposition du 31 mai 2025 des représentants des unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil ;

## ARRETE

Article 1er : Dans le cadre de la commission d'information et de sélection d'appel à projets (CISAAP) pour les projets autorisés par la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, en application du II-2° de l'article R.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les membres de la commission d'appel à projet social ou médico-social avec voix délibérative sont:

Présidente : Madame Clara de BORT, Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire ou son représentant ;

3 représentants de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire :

| Titulaires                   | Suppléants                    |
|------------------------------|-------------------------------|
| Madame Anne du PEUTY         | Monsieur Denis GELEZ          |
| Madame Caroline JANVIER      | Madame Catherine FAYET        |
| Monsieur Eric VAN WASSENHOVE | Monsieur Jean-Charles ROCHARD |

4 représentants d'usagers, dont au moins un représentant d'associations de retraités et de personnes âgées, un représentant d'associations de personnes handicapées et un représentant d'associations de personnes confrontées à des difficultés spécifiques, désignés par la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé sur proposition de la commission spécialisée pour les prises en charges et accompagnements médico-sociaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) :

| Titulaires                                                                                                 | Suppléants                                                                                      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Madame Dominique BEAUCHAMP,<br>Présidente de France Alzheimer 37<br>Présidente de France Asso Santé<br>CVL | <i>En attente de désignation (PA)</i>                                                           |
| Monsieur Jean-Marie AUROUZE,<br>Délégué régional UNAFAM                                                    | Monsieur Patrick BIGOT,<br>Administrateur de l'ADAPEI 45                                        |
| Monsieur Gérard CHABERT<br>Représentant APF France Handicap                                                | Madame Rachida MOUNI<br>élue régionale APF France Handicap CVL                                  |
| Madame Christine BAISSIN,<br>Responsable régionale AIDES CVL                                               | <i>En attente de désignation<br/>(Addictions/Précarité)</i><br>Administrateur Addictions France |

Article 2 : Les membres de la commission d'information et de sélection d'appel à projet (CISAAP) social ou médico-social avec voix consultative et représentant les unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil désignés par le président de la commission :

| Titulaires                                                                                            | Suppléants                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Monsieur Johan PRIOU<br>Directeur de l'URIOPSS Centre                                                 | Madame Maiwenn THOER LE BRIS<br>Déléguée permanente du médico-social à<br>la Fédération Hospitalière de France<br>Centre-Val-de-Loire (FHF-CVL)                              |
| Monsieur Jean-Marc BAUDEZ<br>Président de l'association APAJH41<br>(41)<br>Représentant NEXEM (Axess) | Monsieur Nicolas CAVARD<br>Directeur du pôle médicosocial des<br>structures du Loir-et-Cher APF France<br>Handicap CVL<br>Délégué régional CVL Adjoint à la FEHAP<br>(Axess) |

Article 3 : Le mandat de ces membres est de **trois ans**, renouvelable. Il prend fin en même temps que le mandat ou les fonctions au titre desquels les intéressés ont été désignés.

Article 4 : Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent être formés dans un délai de deux mois à compter de sa publication,

- soit d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans, 22 rue de la Bretonnerie, 45000 ORLEANS,
- soit d'un télé-recours sur le site <https://www.telerecours.fr/>

Article 5 : Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs (RAA) de la préfecture de la Région Centre-Val de Loire.

Fit à Orléans, le 12 juin 2025  
La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé  
Du Centre-Val de Loire  
Signé : Clara DE BORT

N° 2025-DOMS-CISAAP-0073 ENREGISTRE LE 20/06/2025